
Objet : Soutien à la demande d'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour les disquaires indépendants de votre commune

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

L'Association des Disquaires Indépendants Neufs (ADIN) a pour mission de défendre et de promouvoir le rôle essentiel des disquaires indépendants au sein du paysage culturel et économique français. Ces commerces sont des acteurs majeurs de l'animation de nos centres-villes et de la diversité culturelle de nos territoires.

Nous tenons à exprimer notre plein soutien à la démarche entreprise par le ou les disquaires indépendants de votre commune visant à obtenir l'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Cette mesure, prévue par l'article 1464 M du Code général des impôts (CGI), offre aux municipalités la possibilité, par simple délibération, d'alléger les charges fiscales des établissements dont l'activité principale est la vente au détail de phonogrammes.

Un atout pour l'attractivité et le dynamisme de votre ville

Le disquaire indépendant est un commerce culturel de proximité qui contribue à l'identité et au rayonnement d'un territoire. Sa présence participe à rendre une commune plus attractive pour les résidents et les visiteurs, générant des flux commerciaux bénéfiques pour l'ensemble du tissu économique local.

Soutenir un disquaire indépendant, c'est investir dans la singularité culturelle de votre ville, dans une époque où les centres-villes cherchent à se différencier face à la concurrence du commerce en ligne et des grandes surfaces périphériques.

Pourquoi activer cette exonération ?

1. Un levier économique direct pour le commerce de proximité

L'exonération de CFE constitue un soutien concret et immédiat pour les disquaires indépendants, majoritairement des très petites entreprises. En réduisant leurs charges fixes, cette mesure leur permet de consolider leur trésorerie, de préserver l'emploi, d'investir dans la richesse de leurs catalogues et de mieux faire face aux aléas économiques. C'est un soutien direct au commerce de proximité qui **ne génère aucun coût de gestion supplémentaire** pour la collectivité.

2. La reconnaissance d'un pôle culturel et social essentiel

Le disquaire indépendant est bien plus qu'un simple point de vente. C'est un espace de rencontre, de partage et de passion, qui contribue activement au lien social et à l'attractivité des centres-villes. Par l'organisation d'événements (rencontres avec des artistes, showcases, concerts), il participe à l'animation locale et joue un rôle crucial de prescripteur pour la scène musicale émergente et les labels locaux. Il est un rempart contre la standardisation culturelle et un vecteur de diversité musicale.

3. Un signal politique fort en faveur de la culture et des indépendants

En décidant d'activer cette exonération, votre collectivité envoie un **message clair et positif** : celui d'un engagement fort en faveur des indépendants et des acteurs qui enrichissent la vie culturelle de votre territoire. C'est une reconnaissance de leur valeur ajoutée et de leur contribution à l'identité et au dynamisme de la commune.

4. Un impact budgétaire maîtrisé, un bénéfice vital pour le disquaire

Le nombre de disquaires indépendants éligibles à cette exonération au sein d'une commune est généralement très limité. **L'impact financier sur le budget municipal est donc minime.** Cependant, pour le disquaire concerné, ce soutien représente une bouffée d'oxygène significative, souvent déterminante pour sa pérennité et sa capacité à maintenir son offre culturelle de qualité.

Des villes qui ont déjà fait ce choix

Cette exonération a déjà été adoptée par de nombreuses communes françaises, qui ont ainsi choisi de soutenir concrètement leurs disquaires indépendants. Parmi elles :

Amiens	Cannes	Caen
Clermont-Ferrand	Dijon	Draguignan
Epernay	Lille	Limoges
Lyon	Mons-en-Barœul	Nantes
Paris	Périgueux	Rennes
Romans-sur-Isère	Saint-Malo	Troyes
Tulle		

En soutenant cette démarche, votre collectivité fait le choix de protéger un maillon essentiel de la chaîne musicale et de l'attractivité de son cœur de ville. C'est un investissement dans la culture, le lien social et l'économie locale.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et pour échanger sur les modalités d'application de cette mesure. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette initiative.

Cordialement,

L'ADIN - Association des Disquaires Indépendants Neufs

www.disquaires.org | coordination @disquaires.org